

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

19/07/2014

Dossier complet le :

29/09/2017

N° d'enregistrement :

2017-2610 -

1. Intitulé du projet

Ligne 4 - infrastructures e-BusWay

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

SEMITAN

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

GUETAT Yann, chargé de projet "Infrastructures e-BusWay"

RCS / SIRET

3 1 4 6 8 4 9 6 0 0 0 0 4 5

Forme juridique

SA

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
6. Infrastructures routières a) Construction de routes classées dans le domaine public routier de l'Etat, des départements, des communes...	Le projet prévoit des interventions sur de la voirie communautaire (axe actuel du BusWay® soit 6,7 km et extension à long terme de la ligne sur 2 km environ au delà du périphérique. Une voie de desserte de 250m de longueur environ sera créé sur une ancienne zone d'activité.
41. Aires de stationnement a) aires de stationnement ouvertes au public de 50 unités et plus	Une aire de stationnement de 60 places sera créé sur une zone déjà imperméabilisée pour accueillir les véhicules du personnel SEMITAN.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet e-BusWay consiste à adapter la ligne 4 de BusWay® existante (6,7 km) afin qu'elle puisse accueillir des bus plus longs, de 24m, circulants à l'électricité. Une extension à la ligne actuelle est également envisagée à long terme au-delà du périphérique (2 km environ).

En plus de l'adaptation de la ligne, un nouveau centre d'exploitation (CETEX) du BusWay doit être développé. Il prendra place sur un site existant rue des Clouzeaux à Rezé. Ce site est équipé d'un bâtiment qui sera adapté aux besoins du CETEX (zone de maintenance, zone de recharge, station de lavage, parking)

Un local existant d'environ 300m² sera détruit sur le site du CETEX.

Sur le site mitoyen au CETEX, une voie de desserte sera créée sur un linéaire d'environ 250m. Cette voie prendra place sur un secteur actuellement revêtu car étant un ancien site d'activité.

4.2 Objectifs du projet

La ligne 4 de BusWay® est en service depuis le 6 novembre 2006. Son haut niveau de service et sa capacité à accompagner les projets urbains lui ont permis d'attirer une clientèle croissante et de contribuer à la politique de report modal de l'agglomération. Sa conception initiale lui permet de s'adapter progressivement à l'évolution de la fréquentation. Dans un premier temps, la fréquence a été renforcée pour passer d'un bus toutes les 4 minutes à un bus toutes les 2 minutes 45. Elle transporte aujourd'hui 37 000 voyageurs par jour avec une flotte de véhicules articulés classiques accueillant 110 passagers et fonctionnant au GNV. Cette ligne se trouve en limite de capacité.

Le projet « e-BusWay » consiste à lancer une nouvelle étape dans l'évolution de la ligne par l'acquisition de véhicules de 24m de long permettant l'accueil de 150 passagers, ce qui constitue une augmentation du potentiel de la ligne jusqu'à 52 000 voyageurs par jour.

Par ailleurs, afin de maintenir l'engagement de Nantes Métropole et de la Semitan en matière de transition énergétique, ces nouveaux bus seront électriques et rechargeables. Cette technologie innovante permet une utilisation exclusive de l'énergie électrique à l'image du tramway. Elle garantit ainsi l'absence de toute émission de CO2, de particules et autres polluants dans l'agglomération et présente un niveau d'émission sonore très faible. Le fonctionnement repose sur un système de recharge station et au terminus afin de garantir une autonomie suffisante et d'optimiser la durée de vie des batteries tout en limitant l'impact sur l'exploitation de la ligne.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

*****Travaux sur la ligne :

Mise en œuvre d'équipements de recharges des bus électriques au niveau de 4 stations avec mise en place de totems de recharges (environ 6m de hauteur) et de sous-stations électriques d'environ 35 m² (bâtiments extérieurs, postes enterrés ou postes intégrés dans des bâtiments existants) et à long terme, une station complémentaire sur l'extension de ligne.

Réaménagements de certaines stations pour accueillir les bus 24m et/ou améliorer les conditions d'exploitation et d'usage

Sécurisation des traversées piétonnes en carrefour avec l'ajout de signaux piétons en traversée de plateforme

Mise en œuvre d'un nouveau système de priorité bus par radio

*****Travaux au droit du CETEX :

Adaptation du site actuel pour assurer le remisage de 23 bus (structure de voirie, sens de circulation sur le site, rampes d'accès,...) et intégrer un parking pour le personnel

Création d'un local provisoire d'exploitation

Création d'un local provisoire pour les agents de nettoyage

Démolition d'un local existant

Adaptation de l'atelier de maintenance existant

Création d'un point de recharge pour les bus GNV

Création de deux points de recharges électriques pour le e-BusWay® (totem et sous-station électrique)

Sécurisation du site par l'ajout d'un contrôle d'accès

***** Voie nouvelle :

mise en œuvre d'une voie de 7m de largeur avec un trottoir unilatéral de 2m de large sur 250m de longueur. Près de la moitié de cette voie sera implantée en lieu et place d'une voie de desserte existante

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

La ligne de e-BusWay aura un fonctionnement très similaire à celui de l'actuelle ligne de BusWay®. Les bus utilisant la ligne se rechargeront simplement en station en simultanée de la montée et descente des voyageurs et au terminus.

L'entretien des Bus se fera dans le nouveau CETEX.

La voie nouvelle quant à elle permettra la desserte de parcelles actuellement en friche industrielle.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet pourrait entrer dans le champ de la nomenclature ICPE. La poursuite des études permettra de confirmer ou d'infirmier ce point.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
longueur de l'itinéraire circulé par le e-BusWay®	9,9 km
dont nouveau TCPS entre le P+R de la porte de Vertou et Bel Air	2,2 km
surface du futur centre d'exploitation	1,5 ha
Longueur de la voie nouvelle	250 ml

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

le projet traverse 4 communes : Nantes, Rezé, Saint Sébastien sur Loire et Vertou dans le département de la Loire-Atlantique (44). Le futur CETEX se situera rue des Clouzeaux

Coordonnées géographiques¹

Long. ° ' " Lat. ° ' " "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), b) 9°a),b),c),d), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ : Long. 47° 13' 09 "N Lat. 0 1° 33' 00 "w

Point d'arrivée : Long. 47° 10' 55 "N Lat. 0 1° 29' 32 "W

Communes traversées :

Nantes, Rezé, Saint Sébastien sur Loire et Vertou

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui Non

le projet de BusWay® a été soumis à étude d'impact et enquête publique en novembre 2003

Une déclaration loi sur l'eau a été réalisée en août 2004

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ZNIEFF de type 2 Vallée de la Loire à l'aval de Nantes : cette ZNIEFF est traversée par le projet sur des ouvrages d'art existants que ne seront pas modifiés.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Plan en cours d'élaboration sur le territoire de Nantes Métropole
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	35 Monuments historiques sont identifiés dans la zone d'étude notamment en partie nord dans le centre-ville de Nantes dans les rues Sully, Tournefort et Henri IV. 9 sont classés et 26 sont inscrits.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Traversee de l'ONZH "la Loire entre Maine et Nantes - Marais de Goulaine" par le biais de voiries et ouvrages existants. Aucune modification d'ouvrage d'art ne sera réalisée.

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPRI de la Loire Aval et PPRI de la Sèvre Nantaise. Le projet traverse des zones inscrites aux PPRI par des voiries et ouvrages déjà existants. Aucune modification d'ouvrage ne sera réalisée.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	A ce stade, aucune étude de pollution de sols n'a été réalisée.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La ZSC FR5200621 « Estuaire de la Loire » et la ZPS FR5210103 « Estuaire de la Loire » traversent le projet de part en part sous les ouvrages d'art. Le projet ne prévoit pas de modification des ouvrages existants.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Compte tenu de la nature des aménagements, les déblais devraient être négligeables.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Des matériaux extérieurs seront nécessaires pour réaliser les nouveaux aménagements.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Des inventaires écologiques ont été réalisés en 2017, permettant de définir les premières sensibilités. Aucune espèce floristique protégée n'est présente au droit du projet. Des espèces faunistiques protégées ont été recensées mais la définition du projet permet d'éviter, à l'heure actuelle, toute atteinte à ces espèces et à leurs habitats.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPRI de la Loire Aval et PPRI de la Sèvre Nantaise. Le projet traverse des zones inscrites aux PPRI par des voiries et ouvrages déjà existants. Aucune modification d'ouvrage ne sera réalisée.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est un mode de transport en commun en site propre qui a pour objectif d'augmenter la capacité actuelle du BusWay et diminuer ainsi la part modale de la voiture.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Le type de bus mis en place est un bus électrique, les nuisances acoustiques générées sont très faibles.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La démolition d'un bâtiment existant sur le site du futur CETEX générera des déchets inertes.

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les totems de recharge auront une hauteur de 6 m environ. Un travail architectural d'intégration est en cours et des échanges réguliers avec l'ABF ont lieu. Ces totems seront associés aux stations du BusWay et prennent place en zones urbaines.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Plusieurs projets sont en interface avec le e-BusWay :

- L'extension du P+R Porte de Vertou,
- Le parvis de la chapelle de l'Oratoire,
- L'aménagement de la gare - partie rénovation tramway portée par la Semitan
- L'aménagement de la gare - partie espace public portée par Nantes Métropole
- La promenade Nantaise,
- Le réaménagement de la station tramway Duchesse Anne,
- Extension du parking Cathédrale

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Dans le cas des études techniques, une recherche d'évitement d'impacts négatifs a systématiquement été menée.

La SEMITAN et Nantes Métropole ont ainsi lancé des inventaires écologiques dès début 2017 afin de prendre en compte les enjeux le plutôt possible dans la définition du projet.

C'est ainsi que l'implantation du CETEX a été définie.

Les enjeux écologiques sur l'axe de la ligne sont très faibles, les ouvrages sur la Loire étant entre autre inchangés et le projet s'insérant dans un tissu urbain dense.

La mise en place d'un bus électrique en lieu et place d'un bus GNV permettra de diminuer les nuisances acoustiques pour les riverains mais également de supprimer tout rejet atmosphérique. L'impact du e-BusWay est donc positif sur ces éléments environnementaux.

Le projet traversera des périmètres de monuments historiques et le secteur sauvegardé du centre de Nantes sans en modifier les perceptions. Les bornes de recharge seront intégrées architecturalement, un travail est en cours avec l'ABF sur ce sujet.

Le projet ne remettra pas en question le plan de circulation global.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet aura un impact quasi nul sur le patrimoine naturel traversé puisqu'il prend place dans des zones urbanisées sans destruction d'espace naturel ou agricole. Ses incidences sur le milieu physique seront nulles puisqu'il prend place sur des zones totalement revêtues et qu'aucun nouvel ouvrage de franchissement de cours d'eau ne sera mis en place. Il aura des incidences positives sur le milieu humain et la santé en diminuant les rejets atmosphériques et en limitant les nuisances sonores grâce au report modal qu'il engendre. Face à l'ensemble de ces éléments et à la démarche déjà adoptée par la SEMITAN et Nantes Métropole d'évitement d'impact, il ne nous semble pas nécessaire de réaliser une étude d'impact du projet.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ; <input type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ; <input type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ; <input type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ; <input type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ; <input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets. <input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à Nantes

le, 12/07/2017

Signature

SEMITAN
3, rue Bellier - B.P. 04605
44046 NANTES CEDEX 1
Tél. : 02 51 81 77 00
Télécopie : 02 51 81 77 70
Siret 314 554 960 00045 - APE 4931 Z
U.R.S.S.A.F. 527 000 000 202 199 677

